

L'Echo des Tribunaux

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

La Cie de Publication "L'Echo des Tribunaux"

Administration et Rédaction :

97, rue St-Jacques, Montréal.

JOURNAL HEBDOMADAIRE DE JURISPRUDENCE
ET DE NOUVELLES JUDICIAIRES

PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

ABONNEMENT :

Un an.....\$4.00
Six mois..... 2.25
Trois mois..... 1.25

Toutes correspondances doivent être adressées
comme suit :

L'ECHO DES TRIBUNAUX,

Bureau de Poste, Boite 626.

Montréal Canada

L'ECHO DES TRIBUNAUX,

MONTRÉAL, 8 OCTOBRE 1898.

Erigez des Refuges

Nous voici à la saison des vents glacials et des feuilles qui tombent. Nos postes de police vont bientôt, à la nuit tombante, regorger de nécessiteux cherchant un abri contre la bise du soir et un gîte plus chaud pendant les nuits froides de l'automne.

C'est aussi la saison où ceux que l'âge et les infirmités rendent incapables de gagner leur subsistance iront demander au Recorder comme une faveur d'être envoyés dans nos prisons communes. Vite le greffier dressera un acte d'accusation chargeant de vagabondage le malheureux dont le seul crime sera d'avoir faim et froid. Celui-ci mentira à la société en s'avouant coupable, et, ne pouvant payer l'amende nominale qui lui sera infligée, les portes de la prison s'ouvriront devant lui et il sera confondu avec les repris de justice, avec les hôtes future du pénitencier. Et son sort lui paraîtra doux. Il bénira le ciel de ne pas mourir de faim, de voir ses membres souffreteux à l'abri des atteintes du froid.

Une société qui tolère un pareil état de choses est coupable, car elle doit une protection plus efficace à ses membres nécessiteux.

Sans doute parmi ces déshérités de la fortune, un certain nombre se sont attiré les malheurs qui fondent sur eux, la paresse et l'imprévoyance des jours d'antan sont pour beaucoup dans leur condition présente. Mais d'autres sont simplement les victimes innocentes des

injustices du sort. C'est un malheureux que la maladie a cloué sur un lit de douleurs pendant de longs mois, le forçant à dépenser, pour s'arracher à la mort, ses maigres économies ; c'est un artisan laborieux qu'un accident du travail a rendu impotent ; c'est une pauvre femme que la désertion de son époux a laissée sans ressources, et qui a usé ce qui lui restait de forces et d'énergies pour élever des enfants qui la délaissent aujourd'hui.

A ceux-là la société doit une protection autre qu'une cellule dans les maisons pénales, qu'un toit partagé avec des criminels. Si l'individu abandonne à la société une part de sa liberté individuelle, s'il consent à être régi par ses lois et à payer des impôts, c'est à la condition tacite que la société le protégera et lui donnera en échange de l'abandon qu'il fait de certains droits naturels, une protection efficace et vraie. Il a droit d'exiger un autre asile que le repaire des criminels.

En ce pays, il est vrai, la charité individuelle, et les communautés religieuses ont fait surgir de terre une foule de refuges pour les orphelins, les infirmes, les malades et les vieillards. L'enfant abandonné à sa naissance, l'orphelin trop tôt privé des caresses maternelles, trouvent des coeurs compatissants pour les recueillir. Les pauvres malades sans famille et sans soutien volent s'ouvrir devant eux les portes d'hôpitaux princiers où toutes les ressources de la science et tous les dévouements leur sont prodigués. Décépités par l'âge, l'homme ou la femme trouvent parfois dans nos communautés religieuses un asile sûr pour le reste de leurs jours. Chaque nationalité rivalise de générosité pour soulager les infortunés.

Mais la charité individuelle a des bornes, les ressources des institutions sont limitées. Force est donc à l'une comme aux autres de restreindre leur champ d'action. De sorte qu'il reste des malheureux non secourus et dignes de secours.

Aux besoins de ceux-là, la société doit subvenir. La société est une personne morale qui doit être aussi soucieuse de remplir ses devoirs que jalouse de ses droits.

Elle ne peut rester spectatrice désintéressée des misères humaines ; elle ne peut laisser à la charité des particuliers le soin de consoler l'infortune : ce serait manquer à la première de ses obligations. C'est à l'Etat, c'est à la municipalité qu'incombe la protection de la vieillesse infirme et nécessiteuse. Que nos gouvernants, que nos édiles y son-

gent. Jamais un Etat n'est plus grand, jamais une municipalité n'est mieux notée que lorsque l'Etat protège ses membres dans le besoin, que lorsque la municipalité pourvoit aux nécessités des individus qui la composent.

Ceux qui nous gouvernent auront à répondre de leur conduite.

S'ils négligent leurs devoirs, ils paieront la sanction édictée par la loi divine. L'histoire des peuples et des grands est là pour prouver qu'ils n'ont jamais impunément manqué à leurs obligations, ni impunément reculé devant le devoir.

L'établissement d'une maison de refuge, d'un asile pour les déshérités du sort incapables de travailler s'impose dans notre grande cité. Si le trésor civique est à sec, qu'on prenne les moyens de faire voter les fonds nécessaires par la Législature. Que celle-ci contribue sa quote-part, Montréal étant le refuge des abandonnés de toute la province. Il ne faut pas, pour la bonne renommée de la métropole commerciale du pays, qu'une autre année s'écoule sans voir s'accomplir cette oeuvre éminemment philanthropique.

G. L.

Le Banquet de Samedi dernier

Le Barreau de Montréal se réunissait, samedi dernier, à l'hôtel Windsor, pour honorer lord Herschell, président de la commission internationale, siégeant à Québec, et l'un des lords du comité judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre.

Le banquet offert à cet éminent juriste a été un succès véritable.

Nous ne parlerons pas du menu, ces agapes étant tout un régal de l'intelligence. Il sera inutile de donner la liste des convives, quand nous aurons dit que l'assemblée se composait de l'élite des membres de la Magistrature et du Barreau.

M. C. B. Carter, C. R., le sympathique bâtonnier, présidait le banquet.

En réponse à sa santé, lord Herschell fit des remarques très judicieuses sur les vastes ressources du pays et sur sa marche rapide dans la voie du progrès.

"Depuis mon arrivée dans ce pays, j'ai visité plusieurs provinces et je dois vous dire que je partirai en emportant une impression magnifique de l'avenir du Canada.

"Les ressources du Canada sont immenses et il faudrait quelqu'un possédant plus d'imagination que je n'en ai pour prédire le développement qui se fera dans ce pays d'ici à 20 ou 30 ans. Vous avez d'immenses avantages sur la mère-patrie. Vous partagerez ses triomphes, ses victoires, et vous avez de plus la confiance dans l'avenir."

Il fit ensuite allusion à la mission délicate qui nécessite son séjour au Canada, augurant des résultats pratiques de la conférence. Il fit aussi l'éloge des lois qui nous gouvernent, dans la province de Québec.